



Environnement  
Canada

Environnement  
Canada

**Direction générale des services ministériels**

Biens, approvisionnements et gestion environnementale  
351, boulevard Saint-Joseph  
Gatineau, QC  
J8Z 1T3

**le 6 février 2014**

**SUJET : Demande de sollicitation K2A52-13-0014**

**TITRE DU PROJET: Rapport de situation préparé pour le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) sur le Saumon rouge (*Oncorhynchus nerka*) dans le bassin du fleuve Fraser de la Colombie-Britannique**

Chèr(e) Madame/Monsieur,

Environnement Canada doit acquérir les services décrits dans les Termes de Référence ci-joints. Nous invitons donc des fournisseurs à nous soumettre des propositions pour l'exécution de ces travaux.

Si vous êtes intéressé à offrir ces services, vous devez soumettre **en trois (3) exemplaires votre proposition, deux (2) exemplaires de l'Offre de services complète et signée ainsi que deux (2) copies de l'attestation ancien fonctionnaire** au plus tard à **15 h (heure locale) le 27 février 2014** au bureau suivant :

Environnement Canada (Soumission)  
Salle du courrier  
171 Jean-Proulx  
Gatineau (Québec)  
J8Z 1W5

En vous conformant aux procédures suivantes :

1. Indiquer le numéro de sollicitation **K2A52-13-0014** sur vos enveloppes de proposition/ de compagnie de messenger;
2. Dans votre proposition, veuillez inclure les éléments suivants de façon détaillée pour qu'on puisse les évaluer :

- a) un court énoncé expliquant votre perception des travaux à exécuter;
  - b) un résumé de votre expérience pertinente;
  - c) une liste des personnes (personnel professionnel, technique et administratif, sous-traitants) qui seront appelées à exécuter les travaux, ainsi que leur curriculum vitae.
  - d) une description de la démarche et/ou de la méthodologie proposée ;
  - e) des plans d'urgence qui pourront être utilisés dans l'éventualité où le personnel désigné ne serait pas en mesure d'exécuter les travaux pendant la période du contrat.
3. Environnement Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission dans des sections distinctes, à savoir :

**SECTION I : SOUMETTEZ TROIS (3) COPIES PAPIER DE VOTRE PROPOSITION TECHNIQUE;**

**SECTION II : SOUMETTEZ DEUX (2) COPIES PAPIER SIGNÉES DE L'OFFRE DE SERVICE (QUI REPRÉSENTE LA SOUMISSION FINANCIÈRE).**

**SECTION III: SOUMETTEZ DEUX (2) COPIES PAPIER SIGNÉES DE L'ATTESTATION ANCIEN FONCTIONNAIRE**

Les prix doivent figurer dans l'offre de service (soumission financière) seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission. L'offre de service doit être signée.

Les soumissions doivent être présentées à la salle du courrier d'Environnement Canada d'ici la date, l'heure et le lieu indiqués à la page 1 de l'appel d'offres.

En raison de la nature de l'appel d'offres, les soumissions qui sont transmises à Environnement Canada par télécopieur ou par courriel ne seront pas acceptées.

**Toutes questions concernant ce projet doivent être soumises par courriel à: [shawn.davis@ec.gc.ca](mailto:shawn.davis@ec.gc.ca).**

Veuillez agréer, Monsieur/Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Shawn Davis  
Agent des acquisitions et des contrats  
Gestion du matériel et des contrats

Pièces jointes :  
Offre de services  
Attestation ancien fonctionnaire  
Marche à suivre obligatoire pour la proposition  
Termes de référence  
Grille d'évaluation

## MARCHE À SUIVRE OBLIGATOIRE POUR LA PROPOSITION

- 1. Réception** Le bureau désigné acceptera les propositions originales (incluant l'offre de service) ou les révisions scellées jusqu'à l'heure et la date limites de soumission indiquées dans la lettre d'invitation.

Environnement Canada n'acceptera plus l'Offre de services ainsi que la portion technique des propositions des soumissionnaires par télécopieur ou par courrier électronique
- 2. Propositions non recevables** Les propositions reçues après l'heure et la date de clôture de réception des soumissions ne seront pas examinées **et seront retournées sans avoir été ouvertes.**

Les propositions qui ne sont **PAS** accompagnées de formulaires d'Offre de services dûment remplis selon les directives précisées par le Ministère en matière de présentation matérielle seront rejetées.

Les propositions incomplètes seront considérées non conformes et rejetées.

L'Offre de services dépassant le plafond énoncé ou le prix maximal, sera considérée non conforme et rejetée.

L'Offre de services qui n'est pas signée selon les exigences du Ministère sera considérée non conforme et rejetée.
- 3. Acceptation** Le Ministère ne choisira pas nécessairement la soumission la plus basse ou une des soumissions reçues.
- 4. Présentation** Le formulaire d'offre de services doit être rempli et soumis de façon à respecter les directives du Ministère en matière de présentation matérielle.

Les propositions doivent être soumises de façon à se conformer aux directives contenues dans la présente et dans la lettre d'invitation à soumissionner.

**Il revient au proposant de s'assurer qu'il/elle a parfaitement compris les exigences et les instructions du Ministère. Toutes demandes de renseignements concernant cette sollicitation doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante (Shawn Davis) au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de fermeture afin qu'il soit possible d'y répondre en temps opportun.**
- 5. Références** Le ministère de l'Environnement se réserve le droit, avant d'accorder le contrat, de demander à l'entrepreneur de soumettre, s'il le juge nécessaire, des preuves de ses compétences, et il examinera les documents relatifs aux aptitudes financières, techniques et autres compétences de l'entrepreneur.

## OFFRE DE SERVICES

1. **Offre soumise par** : Inscire ou dactylographier le nom d'affaires ou le nom de l'entreprise, l'adresse au complet, le numéro de téléphone et le numéro de télécopieur)

---

---

---

---

N° tél.: \_\_\_\_\_ N° télécopieur: \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

2. Le(s) soussigné(s) s'engage(nt) par la présente à offrir à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le/la ministre de l'Environnement, l'ensemble des services spécialisés, de la surveillance, des produits, du matériel et des autres articles nécessaires pour exécuter, à la pleine satisfaction du/de la Ministre ou de son représentant autorisé, les travaux décrits dans le document de sollicitation, selon les conditions et les modalités inscrites dans le contrat de services conclu avec le Ministère et selon les prix suivants :

**2.1 Services professionnels :**

Le tableau ci-dessous donne une ventilation détaillée du coût des services professionnels (le barème des honoraires doit comprendre toute marge de profit ou frais fixes) :

<u>Catégorie de personnel</u>	<u>Taux quotidien</u>	<u>Nombre de jours de travail</u>	<u>Total</u>
-------------------------------	-----------------------	-----------------------------------	--------------

**2.2 Dépenses administratives :**

(Courrier, appels interurbains, photocopies, etc.)

\_\_\_\_\_N/A\_\_\_\_\_ \$

**2.3 Frais de déplacements :**

Remboursables selon les coûts encourus, conformément à la directive sur les voyages ci-jointe, à une limite financière de

\_\_\_\_\_N/A\_\_\_\_\_ \$

Mes/Nos estimations de frais de déplacement sont basés sur les besoins de voyage suivants :

**2.4 PRIX TOTAL DE VOTRE PROPOSITION  
(Monnaie canadienne)**

\_\_\_\_\_ \$

(somme de 2.1 + 2.2 + 2.3 ci-dessus)

+ T.P.S. \_\_\_\_\_ \$

TOTAL \_\_\_\_\_ \$

3. Le(s) soussigné(s) convient(nent) que l'offre de service demeurera ferme pour une période de cent vingt (120) jours civils suivant la date de clôture de la soumission.
  
4. Le paiement des services professionnels et des coûts connexes sera effectué à la fin de chaque étape, une fois que les factures contenant un relevé détaillé des services rendus ou des produits livrés à ce jour auront été reçues et que le représentant du ministère les aura acceptées.

Les réclamations de frais de déplacement et d'hébergement seront remboursées en fonction des déboursés effectués, conformément à la directive sur les voyages, et elles devront être accompagnées de reçus, pièces justificatives ou autres documents pertinents.

5. Le(s) soussigné(s) convient(nent) par la présente de soumettre les documents suivants :
  - (a) une PROPOSITION d'exécution des travaux, indiquant la façon dont l'entrepreneur perçoit les objectifs et les responsabilités relatifs à la demande, ainsi que la méthodologie et l'échéancier qu'il entend suivre ;
  - (b) un PROFIL DE L'ENTREPRISE, donnant un aperçu de l'expérience pertinente et les noms des personnes proposées pour faire partie de l'équipe de travail, y compris leur curriculum vitae ;
  - (c) une liste, si nécessaire, des SOUS-TRAITANTS, y compris leurs noms et adresses au complet, la ou les parties des travaux qu'ils seront appelés à exécuter en sous-traitance et une description de l'expérience pertinente de leur entreprise ;
  - (d) une OFFRE DE SERVICES dûment remplie et soumise en deux (2) exemplaires.
  - (e) l'ATTESTATION ANCIEN FONCTIONNAIRE dûment remplie et soumise en deux (2) exemplaires.
  
6. Il est entendu que, pendant la durée du contrat, toute personne qui sera appelée à exécuter des tâches prévues au contrat devra se comporter de façon à respecter les principes du code régissant la conduite des titulaires de charge publique en ce qui concerne les conflits d'intérêt et l'après-mandat. L'entrepreneur devra aviser immédiatement le responsable du Ministère si l'acquisition d'un intérêt ou une situation semble causer une dérogation à ces principes.

**LES OFFRES QUI NE SONT PAS ACCOMPAGNÉES DES DOCUMENTS  
MENTIONNÉS CI-DESSUS OU QUI S'ÉCARTENT DES NORMES PRESCRITES**

**SUR LA FAÇON DE PRÉSENTER LES COÛTS DE LA PROPOSITION SERONT  
CONSIDÉRÉES COMME INCOMPLÈTES ET NON CONFORMES AUX  
EXIGENCES ET SERONT REJETÉES.**

Signé ce jour de \_\_\_\_\_, 2014, à \_\_\_\_\_ dans la provenance de \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
par : (Agent signataire)

\_\_\_\_\_  
Titre

## Attestation ancien fonctionnaire – Besoins concurrentiels

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats avec des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous.

### Définition

Aux fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie, une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#), L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur le Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? Oui ( ) Non ( )

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l' [Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) et les [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).

#### Programme de réduction des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu des dispositions d'un programme de réduction des effectifs? Oui ( ) No ( )

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réduction des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée.

#### Attestation

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que les renseignements fournis par le soumissionnaire pour répondre aux exigences ci-dessus sont exacts et complets.

---

Signé/Nom d'empreinte

---

Date

## **Stipulations – K2A52-13-0014**

Rapport de situation préparé pour le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) sur le Saumon rouge (*Oncorhynchus nerka*) dans le bassin du fleuve Fraser de la Colombie-Britannique

### **Propriété intellectuelle**

L'État a déterminé que toute propriété intellectuelle découlant de l'exécution des travaux en vertu du présent contrat sera dévolue au Canada, pour les motifs suivants :

6.4 lorsque le marché d'acquisition de l'État ou les livrables faisant l'objet du contrat visent surtout à :

6.4.1 obtenir des connaissances et des renseignements qui seront diffusés au public.

### **Objet**

Le présent contrat vise la préparation d'un rapport de situation par des services professionnels pour le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) sur le Saumon rouge (*Oncorhynchus nerka*) dans le bassin du fleuve Fraser de la Colombie-Britannique. Le rapport servira de base pour une évaluation du COSEPAC de l'état de cette espèce.

### **Contexte**

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) détermine les espèces sauvages, y compris les mammifères, les oiseaux, les amphibiens, les reptiles, les poissons, les arthropodes, les mollusques, les plantes vasculaires, les mousses et les lichens qui sont en danger de disparition de la planète ou de disparition du Canada et le degré. Les évaluations se basent sur des rapports de situation exhaustifs sur chaque espèce sauvage. Les contrats sont administrés par le Secrétariat du COSEPAC, dont les bureaux sont situés à Environnement Canada (EC).

Les rapports de situation du COSEPAC demandés après mai 2001 sont des « documents évolutifs ». Lorsque le rapport de situation est terminé, toute mise à jour ultérieure sera faite tout simplement en ajoutant les nouveaux renseignements au rapport existant et, le cas échéant, en mettant à jour les renseignements factuels. Le COSEPAC sera cité comme auteur sur la page couverture du rapport (les droits de propriété et le droit d'auteur demeureront ceux de la

Couronne). Les auteurs du rapport qui produisent le rapport de situation initial ou qui ajoutent des renseignements au document évolutif afin de produire une mise à jour de rapport seront reconnus pour avoir préparé le rapport de situation. Au fil du temps, la section Remerciements comportera une liste de collaborateurs (rédacteurs de rapports) ayant prêté leurs connaissances spécialisées.

À la demande d'Environnement Canada, l'entrepreneur fournira à la Couronne une renonciation définitive écrite aux droits moraux<sup>1</sup> sous une forme acceptable par Environnement Canada.

L'entrepreneur se verra accorder une licence lui permettant d'utiliser, de copier, de reproduire et de publier des parties du rapport provisoire, pourvu 1) que l'entrepreneur ne publie pas l'ensemble du rapport provisoire, ni ne le communique à une tierce partie; 2) que l'entrepreneur reconnaisse que la Couronne a apporté les droits d'auteur au rapport provisoire et accepte d'inclure l'avis de non-responsabilité suivant dans tout nouveau document où seraient insérés des extraits du rapport : « *Avis : Une partie de l'information utilisée ou citée dans le présent rapport est assujettie aux droits d'auteur de la Couronne. Elle a été compilée au nom du COSEPAC en vertu d'un marché avec Environnement Canada, mais les commentaires ou les conclusions que l'auteur a tirées de cette information ne reflètent pas nécessairement les opinions d'Environnement Canada et du COSEPAC* ».

Le COSEPAC a déterminé que le Saumon rouge du fleuve Fraser devait faire en priorité l'objet d'une évaluation, et le rapport de situation dont ce contrat fait l'objet servira de base pour l'évaluation du COSEPAC.

## **Portée**

Le présent contrat vise à soutenir le COSEPAC dans le rôle qui lui incombe en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*, qui consiste à évaluer le risque de disparation ou de disparation du pays des espèces canadiennes.

## **Objectifs**

Compiler et analyser les meilleures données disponibles concernant le statut de toutes les unités admissibles du Saumon rouge dans le bassin hydrographique du fleuve Fraser dans le but de préparer un rapport de situation du COSEPAC qui sera utilisé par celui-ci pour évaluer le statut

---

<sup>1</sup> Les droits moraux, tels qu'ils sont définis dans la *Loi sur le droit d'auteur*, incluent a) le droit d'obtenir l'association du nom de l'auteur aux travaux, dans la mesure où les circonstances le justifient et b) le droit à l'intégrité des travaux, notamment en empêchant l'apport de changements, de corrections ou de modifications à ceux-ci.

de toutes les unités admissibles du Saumon rouge dans le fleuve Fraser. Nota : les renseignements sur la façon d'identifier les unités désignables se trouvent sur le site du COSEPAC à l'adresse suivante : [http://www.cosewic.gc.ca/fra/sct2/sct2\\_5\\_f.cfm](http://www.cosewic.gc.ca/fra/sct2/sct2_5_f.cfm).

### **Énoncé des travaux**

L'entrepreneur (« rédacteur du rapport ») utilisera les meilleurs renseignements disponibles sur le Saumon rouge (*Oncorhynchus nerka*) dans le bassin hydrographique du fleuve Fraser, y compris les connaissances scientifiques, celles des collectivités et les connaissances traditionnelles autochtones (CTA), afin de rédiger un rapport de situation complet qui servira de fondement à une évaluation portant sur le statut du Saumon rouge (*Oncorhynchus nerka*) dans le bassin hydrographique du fleuve Fraser au Canada.

La présentation et le contenu du rapport seront conformes aux *Renseignements relatifs à la préparation de rapports de situation* qui se trouvent sur le site Web du COSEPAC à l'adresse <http://www.cosewic.gc.ca> et qui précisent les en-têtes particuliers et le contenu, les cartes des aires de répartition et autres figures et annexes. Le rapport respectera également les lignes directrices propres au Sous-comité des poissons marins du COSEPAC. Le rédacteur du rapport devra également utiliser le style typographique et rédactionnel défini dans les présentes instructions. Toute illustration ou tout graphique utilisé doit être un original qui a été préparé par le rédacteur du rapport; sinon, l'autorisation appropriée pour son utilisation doit avoir été obtenue et être clairement citée dans le rapport.

Le rédacteur du rapport devra rechercher activement toutes les sources pertinentes et importantes existantes de connaissances du milieu scientifique et communautaire, ainsi que de CTA. En plus des autres sources d'information, le rédacteur du rapport communiquera avec les représentants du COSEPAC pour les juridictions et les conseils de gestion de la faune compétents responsables des espèces sauvages, les coprésidents des équipes de rétablissement (le cas échéant) et le Centre de données sur la conservation approprié pour obtenir la plus récente information sur les espèces sauvages. Les coordonnées des agences et organismes susmentionnés sont fournies dans les *Renseignements relatifs à la préparation de rapports de situation du COSEPAC*.

Le rédacteur du rapport doit communiquer avec le Secrétariat du COSEPAC au moins deux mois avant la date d'échéance de l'ébauche du rapport (les coordonnées sont fournies dans les *Renseignements relatifs à la préparation de rapports de situation du COSEPAC*) pour obtenir les directives détaillées et s'assurer que les méthodes et les concepts sont appliqués de façon correcte et constante dans la préparation des cartes de répartition des espèces sauvages et le calcul de la zone d'occurrence, la zone d'occupation et de l'indice de la zone d'occupation. La majeure partie de cette information a été compilée dans des rapports du ministère des Pêches et Océans (MPO), qui fournissent des points de départ qu'il faudra mettre à jour et adapter aux unités admissibles concernées et aux échéanciers du rapport de situation. De plus, le rédacteur du rapport doit soumettre au Secrétariat du COSEPAC toutes les données d'enquête (observations/séries chronologiques, emplacements et effort de recherche des espèces sauvages) recueillies pendant le travail sur le terrain exécuté au cours de la rédaction du rapport de situation ou obtenues à partir d'autres sources. Tous les efforts nécessaires devraient être déployés pour s'assurer que les données récupérées à partir de ces sources peuvent être transférées au COSEPAC en obtenant les permissions appropriées.

En 2005, le COSEPAC a lancé un projet visant à faire appel aux connaissances des collectivités sur les espèces sauvages pour lesquelles des rapports de situation sont commandés. Le COSEPAC peut recevoir de l'information sur les espèces sauvages par l'intermédiaire de la section sur les connaissances des collectivités de son site  
Web : [http://www.cosewic.gc.ca/fra/sct6/sct6\\_7\\_f.cfm](http://www.cosewic.gc.ca/fra/sct6/sct6_7_f.cfm). L'information ainsi obtenue, y compris le nom des personnes-ressources additionnelles, sera acheminée à l'entrepreneur aux fins de considération et d'intégration dans le rapport de situation

Il incombe aux rédacteurs de rapport d'intégrer les CTA qui sont pertinentes à l'évaluation de la situation de l'espèce sauvage. Cette démarche sera facilitée par le truchement du Sous-comité de spécialistes des CTA, qui détient des rapports sur les CTA concernant cette espèce, et qui révisera toutes les CTA recueillies par le rédacteur du rapport. Tous les détenteurs de CTA avec qui on a communiqué doivent être reconnus de manière appropriée. Les rédacteurs du rapport doivent communiquer avec le coordonnateur des CTA du Secrétariat du COSEPAC avant le début de leurs travaux pour le rapport de situation. Les coordonnées du responsable des CTA du Secrétariat du COSEPAC ainsi que de plus amples renseignements sur la collecte des CTA sont fournis dans les *Renseignements relatifs à la préparation de rapports de situation du COSEPAC*.

Une fois terminé, le rapport sera soumis au processus d'examen standard du COSEPAC. L'ébauche du rapport, après avoir été approuvée par le coprésident du sous-comité de spécialistes des espèces (SSE) compétent, sera examinée par les membres du SSE compétent, le Sous-comité des CTA, les autorités compétentes, les conseils de gestion des ressources fauniques compétents, les coprésidents de l'équipe chargée du rétablissement (selon le cas) ainsi que par tout autre examinateur externe recommandé par le SSE. Les commentaires et les suggestions seront transmis au rédacteur du rapport, accompagnés d'instructions de la part du coprésident du SSE relativement à des changements devant être incorporés dans le but de produire un rapport provisoire. Un autre examen du rapport suivra, et le rédacteur du rapport recevra des directives précises de la modification afin de produire le rapport post-provisoire tenant compte des commentaires formulés lors de l'examen. À ce stade, le contrat est conclu. À la suite de l'évaluation du COSEPAC, une version définitive du document intitulé « Évaluation du COSEPAC et rapport de situation » sera publiée dans le Registre public de la *Loi sur les espèces en péril* ([http://www.sararegistry.gc.ca/default\\_f.cfm](http://www.sararegistry.gc.ca/default_f.cfm)) et/ou versée aux archives du Secrétariat du COSEPAC.

### **Description du projet, livrables et paiement d'étape importantes**

La soumission devrait inclure une proposition d'un échéancier détaillé des livrables et des paiements. L'échéancier pour soumettre des livrables sera finalisé après les négociations entre le soumissionnaire retenu, le coprésident du sous-comité de spécialistes des espèces de poissons marins et le Secrétariat du COSEPAC. Pour tous les paiements, le livrable doit d'abord être approuvé par le coprésident. Si des changements sont requis avant l'acceptation, l'entrepreneur en sera informé dans un délai de 2 à 8 semaines (une période d'examen plus longue s'appliquera aux rapports provisoires et finaux) et disposera d'un mois pour apporter les changements. Les principaux livrables suggérés sont indiqués ci-dessous.

L'ensemble du travail devrait être présenté sous format électronique.

1. Ébauche du rapport de situation accepté par le coprésident du sous-comité de spécialistes des espèces et soumission des données brutes pour les graphiques et tableaux en format tableur Excel.

Normalement, un paiement de 60 % du total des honoraires professionnels sera versé une fois ce livrable achevé.

2. Rapport de situation provisoire accepté par le coprésident du sous-comité de spécialistes des espèces, qui comprend tous les changements exigés à la suite de l'examen de l'ébauche du rapport. Normalement, un paiement de 30 % du total des honoraires professionnels sera versé une fois ce livrable achevé.
  
3. Rapport de situation post-provisoire accepté par le coprésident du sous-comité de spécialistes des espèces, qui comprend tous les changements exigés à la suite de l'examen de l'ébauche du rapport. Normalement, un paiement de 10 % du total des honoraires professionnels sera versé une fois ce livrable achevé.

### **Coût du projet**

La valeur totale du contrat ne doit pas dépasser 40 000 \$ (excluant la TPS ou la TVH)

### **Présentation de propositions**

#### **1. Élément technique**

La soumission devrait comprendre un protocole d'entente, ne dépassant pas une page, concernant les travaux à exécuter et la raison pour laquelle ils ont été demandés. Elle devrait contenir un plan de travail et une description de la méthode utilisée par l'entrepreneur pour exécuter les tâches visant à atteindre les objectifs du projet.

#### **2. Élément de coût**

L'offre devrait préciser le niveau d'effort et le coût estimatif pour chacune des tâches mentionnées dans le plan de travail, et le coût estimatif du personnel professionnel ou de soutien, du matériel, de l'équipement, des communications et des fournitures.

Le coût global de ce projet ne doit pas dépasser 40 000 \$ (TPS ou TVH non comprise).

### **3. Élément D'expertise de l'entreprise**

La proposition devrait faire état des éléments qui suivent :

- Les titres universitaires, y compris un diplôme de premier cycle pertinent au travail.
- Le personnel professionnel qui sera affecté au projet et sa collaboration escomptée au projet.
- L'expérience du personnel directement rattaché au travail.
- L'expérience pertinente de l'entreprise qui est directement liée au travail (concernant l'entrepreneur principal et les sous traitants).

## Critères d'évaluation de la proposition

<b>Note totale du candidat</b>	<b>L'information et le contenu fournis sont...</b>
INSATISFAISANT : de 0 à 69 %	considérés non conformes
BIEN : de 70 à 100 %	considérés conformes

Si aucune offre acceptable n'est reçue, Environnement Canada se réserve le droit de ne pas accorder ce contrat.

La proposition devrait comprendre une description détaillée de la démarche, de la méthodologie et du plan de travail exposant la façon dont l'entrepreneur mènera l'étude en vue d'atteindre les objectifs susmentionnés. Le soumissionnaire devrait fournir tout renseignement pertinent pouvant aider Environnement Canada à coter adéquatement la proposition en fonction des critères précisés ci-dessous.

## Grille d'évaluation de la soumission

Tableau 1. Critères d'évaluation obligatoires

<b>Critères obligatoires</b>	<b>Critères cotés par points</b>	<b>Satisfait / Non satisfait</b>
<b>1 Titres universitaires</b>	La proposition indique-t-elle que le soumissionnaire détient un diplôme de premier cycle pertinent au travail?	

Tableau 2. Critères d'évaluation technique

	<b>Critères cotés par points</b>	<b>Pointage maximal</b>	<b>Note :</b>
<b>1 Démontre une bonne connaissance de l'espèce et de l'expérience</b>	<b>C1. La proposition démontre-t-elle une bonne connaissance de l'espèce et une expérience pertinente au travail??</b>  <b>Détermination de la nécessité :</b>	<b>Max. 55 points</b>	

	<p>a. Une maîtrise en sciences reliée au travail</p> <p>b. Un doctorat relié au travail</p> <p>c. Une expérience directe avec l'espèce</p> <p><b>-La proposition énonce clairement une vaste expérience de travail directe avec l'espèce (4)</b></p> <p><b>— La proposition énonce clairement quelque expérience de travail directe avec l'espèce (2)</b></p> <p><b>-La proposition n'énonce aucune expérience de travail directe avec l'espèce (0)</b></p> <p>d. Démontre une bonne connaissance de la répartition de l'espèce</p> <p><b>-La proposition énonce clairement une bonne connaissance de la répartition de l'espèce (2)</b></p> <p><b>-La proposition énonce une certaine connaissance de la répartition de l'espèce, mais le texte est vague (1)</b></p> <p><b>-La proposition n'énonce pas une bonne connaissance de la répartition de l'espèce (0)</b></p> <p>e. Démontre une bonne connaissance du cycle de vie de l'espèce</p> <p><b>-La proposition énonce clairement une bonne connaissance du cycle de vie de l'espèce (2)</b></p> <p><b>-La proposition énonce une certaine connaissance du cycle de vie de l'espèce, mais le texte est vague (1)</b></p> <p><b>-La proposition n'énonce pas une bonne connaissance du cycle de vie de l'espèce (0)</b></p>	<p>3</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>2</p> <p>2</p> <p>2</p>	
--	---	---	--

	<p>f. Démontre une bonne connaissance des unités admissibles de l'espèce (unités de conservation)</p> <p><b>-La proposition énonce clairement une bonne connaissance des unités admissibles de l'espèce (unités de conservation) (2)</b></p> <p><b>-La proposition énonce une certaine connaissance des unités admissibles de l'espèce (unités de conservation), mais le texte est vague (1)</b></p> <p><b>-La proposition n'énonce pas une bonne connaissance des unités admissibles de l'espèce (unités de conservation) (0)</b></p> <p>g. Démontre une bonne connaissance de la pêcherie de l'espèce</p> <p><b>-La proposition énonce clairement une bonne connaissance de la pêcherie de l'espèce (2)</b></p> <p><b>-La proposition énonce une certaine connaissance de la pêcherie de l'espèce, mais le texte est vague (1)</b></p> <p><b>-La proposition n'énonce pas une bonne connaissance de la pêcherie de l'espèce (0)</b></p> <p>h. Démontre une bonne connaissance de la dynamique de population de cette espèce</p> <p><b>-La proposition énonce clairement une bonne connaissance de la dynamique de population de l'espèce (5)</b></p> <p><b>-La proposition énonce une certaine connaissance de la dynamique de population de l'espèce, mais le texte est vague (3)</b></p> <p><b>-La proposition énonce clairement une certaine connaissance de la</b></p>	<p>2</p> <p>5</p>	
--	--	-------------------	--

	<p><b>dynamique de population des taxons apparentés (1)</b></p> <p><b>-La proposition n'énonce pas une connaissance de la dynamique de population de l'espèce (0)</b></p> <p>i. Démontre une bonne connaissance des menaces contre cette espèce</p> <p><b>-La proposition énonce clairement une bonne connaissance des menaces contre cette espèce (2)</b></p> <p><b>-La proposition énonce une certaine connaissance des menaces contre cette espèce, mais le texte est vague (1)</b></p> <p><b>-La proposition n'énonce pas une bonne connaissance des menaces contre cette espèce (0)</b></p> <p>j. Démontre d'une bonne connaissance de l'information sur l'espèce qui n'est pas mentionnée aux points c à i, mais qui est pertinente selon les rapports de situation du COSEPAC</p> <p><b>-La proposition énonce clairement une bonne connaissance de l'information sur l'espèce qui n'est pas mentionnée ci-dessus, mais qui est pertinente selon les rapports de situation du COSEPAC (4)</b></p> <p><b>-La proposition énonce une certaine connaissance de l'information sur l'espèce qui n'est pas mentionnée ci-dessus, mais qui est pertinente selon les rapports de situation du COSEPAC, mais le texte est vague (2)</b></p> <p><b>-La proposition n'énonce pas une bonne connaissance de l'information sur l'espèce qui n'est pas mentionnée ci-dessus, mais qui est pertinente selon les rapports de</b></p>	<p>2</p> <p>4</p> <p>10</p>	
--	---	-----------------------------	--

	<p><b>situation du COSEPAC (0)</b></p> <p>k. Expérience confirmée de l'utilisation de compétences quantitatives en dynamique des populations</p> <p><b>-La proposition énonce clairement une vaste expérience de l'utilisation de compétences quantitatives en dynamique des populations (10)</b></p> <p><b>-La proposition énonce clairement une certaine expérience de l'utilisation de compétences quantitatives en dynamique des populations (8)</b></p> <p><b>-La proposition énonce une certaine expérience de l'utilisation de compétences quantitatives en dynamique des populations, mais manque de détails (6)</b></p> <p><b>-La proposition énonce une certaine expérience de l'utilisation de compétences quantitatives en dynamique des populations, mais le texte est vague (4)</b></p> <p><b>-La proposition énonce une expérience minimale de l'utilisation de compétences quantitatives en population (2)</b></p> <p><b>-La proposition ne fait état d'aucune expérience de l'utilisation de compétences quantitatives en population (0)</b></p> <p>l. Expérience confirmée de l'utilisation de statistiques</p> <p><b>-La proposition énonce clairement une vaste expérience de l'utilisation de statistiques (8)</b></p> <p><b>-La proposition énonce une certaine expérience de l'utilisation de statistiques (6)</b></p> <p><b>-La proposition énonce une certaine</b></p>	<p>8</p>	
--	---	----------	--

	<p><b>expérience de l'utilisation de statistiques, mais le texte est vague (4)</b></p> <p><b>-La proposition énonce une expérience minimale de l'utilisation de statistiques (2)</b></p> <p><b>-La proposition n'énonce aucune expérience de l'utilisation de statistiques (0)</b></p> <p>m. <b>Expérience confirmée des évaluations des stocks</b></p> <p><b>-La proposition énonce clairement une vaste expérience des évaluations des stocks (8)</b></p> <p><b>-La proposition énonce une certaine expérience des évaluations des stocks (6)</b></p> <p><b>-La proposition énonce une certaine expérience des évaluations des stocks, mais le texte est vague (4)</b></p> <p><b>-La proposition énonce une expérience minimale des évaluations des stocks, mais le texte est vague (2)</b></p> <p><b>-La proposition n'énonce aucune expérience des évaluations des stocks (0)</b></p>	8	
<p><b>2 Expérience en rédaction</b></p>	<p><b>C2. La proposition indique-t-elle une expérience pertinente en rédaction?</b></p> <p><b>Détermination de la nécessité :</b></p> <p>a. Que le candidat ait une expérience antérieure des rapports de situation du COSEPAC et autres</p> <p><b>-La proposition énonce clairement une vaste expérience des rapports</b></p>	<p><b>Max. 25 points</b></p> <p style="text-align: center;"><b>10</b></p>	

**de situation du COSEPAC et autres (10)**

**-La proposition énonce clairement une certaine expérience des rapports de situation du COSEPAC et autres (8)**

**-La proposition énonce clairement une certaine expérience des rapports de situation du COSEPAC et autres, mais manque de détails (6)**

**-La proposition énonce clairement une certaine expérience des rapports de situation du COSEPAC et autres, mais le texte est vague (4)**

**-La proposition énonce une expérience minimale des rapports de situation du COSEPAC et autres, mais le texte est vague (2)**

**-La proposition n'énonce aucune expérience des rapports de situation du COSEPAC et autres (0)**

b. Le candidat a une expérience antérieure de l'intégration de modifications éditoriales suggérées par d'autres experts aux documents écrits

3

**-La proposition énonce clairement une vaste expérience de l'intégration de modifications éditoriales suggérées par d'autres experts aux documents écrits (3)**

**-La proposition énonce une certaine expérience de l'intégration de modifications éditoriales suggérées par d'autres experts aux documents écrits (2)**

**-La proposition énonce une certaine expérience de l'intégration de modifications éditoriales suggérées par d'autres experts aux documents écrits, mais le texte est vague (1)**

**-La proposition n'énonce aucune**

**expérience de l'intégration de modifications éditoriales suggérées par d'autres experts aux documents écrits (0)**

4

C. Preuve de la capacité à respecter les échéances

**-La proposition énonce clairement la capacité à respecter les échéances au moyen d'exemples précis (4)**

**-La proposition énonce la capacité à respecter les échéances, mais manque de détails (2)**

**-La proposition n'énonce pas la capacité à respecter les échéances au moyen d'exemples précis (0)**

5

L'historique de publications démontre une expérience en rédaction

**-La proposition comprend une référence aux publications écrites par le candidat qui sont directement liées à l'espèce (5)**

**-La proposition comprend une référence aux publications écrites par le candidat qui sont directement liées aux taxons apparentés (3)**

**-La proposition comprend une référence aux publications écrites par le candidat, mais celles-ci ne sont pas directement liées à l'espèce ni aux taxons apparentés (1)**

**-La proposition ne fait aucune référence à des publications écrites par le candidat (0)**

3

d. Capacité à intégrer les CTA au rapport

**-La proposition énonce clairement une bonne connaissance des CTA et de la façon de les intégrer à un rapport (3)**

**-La proposition énonce une bonne**

	<p>connaissance des CTA et de la façon de les intégrer à un rapport, mais manque de détails (2)</p> <p>-La proposition énonce une bonne connaissance des CTA, mais n'indique aucune capacité à les intégrer à un rapport (1)</p> <p>-La proposition ne comprend aucune référence aux CTA (0)</p>		
3 Plan de travail et budget	<p><b>C3. La proposition indique-t-elle un plan de travail approprié?</b></p> <p><b>Détermination de la nécessité :</b></p> <p>a. Que le plan de travail du candidat démontre un plan clair et réaliste pour la préparation du rapport</p> <p>- La proposition énonce clairement les tâches importantes, les échéances et les jalons ou résultats attendus pour les exigences précisées dans l'énoncé des travaux (20)</p> <p>- La proposition énonce clairement les tâches importantes, les échéances et jalons ou résultats attendus pour la plupart des exigences précisées dans l'énoncé des travaux (15)</p> <p>- La proposition énonce clairement les tâches importantes, les échéances et jalons ou résultats attendus pour certaines des exigences précisées dans l'énoncé des travaux, mais manque de détails (10)</p> <p>-La proposition énonce les tâches importantes, les échéances et les jalons ou résultats attendus pour certaines des exigences précisées</p>	<p>Max. 20 points</p> <p>20</p>	

	<p><b>dans l'énoncé des travaux, mais ne le fait pas de façon claire, et de nombreux détails sont manquants</b></p> <p><b>-La proposition ne présente aucun plan de travail (0)</b></p>		
<b>Total</b>		<b>100</b>	

## Annexe B : Méthode de sélection

### Cotation technique

La proposition qui a obtenu la note la plus élevée pour l'évaluation technique, tel qu'il est présenté à l'annexe A, aura une pondération de 70 %. Toutes les autres propositions qui répondent aux exigences de note minimale pour l'évaluation technique seront proportionnelles.

### Cotation des coûts

La proposition présentant les coûts les plus bas tout en répondant aux exigences de note minimale pour l'évaluation technique aura une pondération de 30 %. Toutes les autres propositions qui répondent aux exigences de note minimale pour l'évaluation technique seront proportionnelles.

La cotation technique et la cotation des coûts seront toutes deux utilisées afin d'établir la note finale, comme l'illustre l'exemple ci-dessous :

### Formule 1

$$\text{Total des points} = \frac{\text{Note cotée du soumissionnaire}}{\text{Note cotée du plus offrant}} \times 30 + \frac{\text{Prix du moins offrant}}{\text{Prix du soumissionnaire}} \times 70$$

### Exemple

Soumissionnaire	Note cotée du soumissionnaire	Coût du soumissionnaire	Points pour les composantes techniques et de gestion	Points pour le coût	Total des points
Soumissionnaire A	80	30 000 \$	$(80 \square 90) \square 70 = 62,2$	$(30\ 000 \square 30\ 000) \square 30 = 30$	$62,2 + 30 = 92,2$
Soumissionnaire B	85	40 000 \$	$(85 \square 90) \square 70 = 66,1$	$(30\ 000 \square 40\ 000) \square 30 = 22,5$	$66,1 + 22,5 = 88,6$
Soumission-	90	35 000 \$	$(90 \square 90) \square 70 = 70$	$(30\ 000 \square 35\ 000) \square 30 = 25,7$	$70 + 25,7$

naire C					= 95,7*
---------	--	--	--	--	---------

\*Dans cet exemple, le soumissionnaire C sera recommandé aux fins d'attribution du contrat.

En cas d'égalité, la proposition qui reçoit la note la plus élevée pour l'évaluation technique sera sélectionnée.